



Mode de qualification pour le Championnat Suisse Mondioring, le Championnat du Monde et le Grand Prix

Entrée en vigueur après le CM FCI Mondioring 2019

Championnat Suisse

- Comme condition pour la participation au Championnat Suisse, le chien doit avoir réussi un concours en catégorie 3.
- Si le nombre maximal de 25 chiens pour le Championnat Suisse est dépassé, ce sont les membres de l'équipe nationale de l'année passée, (en cas d'organisation commune entre le CSCBB et la CTUS, l'équipe nationale FCI et FMBB), ainsi que les remplaçants qui sont sélectionnés en premier lieu, ensuite les chiens avec les 2 meilleurs résultats depuis la fin du délai d'inscription du Championnat Suisse de l'année dernière.

Championnat du Monde

- La participation au Championnat Suisse et à au moins 2 concours en catégorie 3 en Suisse entrent en ligne de compte. (La participation au Championnat Suisse compte également si le chien travaillait dans une catégorie inférieure à l'époque.)
- Des concours à l'étranger peuvent en outre être pris en compte. Un seul résultat des concours faits en Suisse peut être remplacé par un résultat obtenu à l'étranger.
- La période de qualification débute le 1er juillet et se termine le 30 juin.
- Les 3 meilleurs résultats en catégorie 3 sont pris en compte. Tous les résultats peuvent être annoncés, le Championnat Suisse n'est pas un résultat obligatoire.
- S'il y a égalité de points, l'équipe avec le score individuel le plus élevé prime. Deuxièmement, le score total le plus élevé dans le travail de défense détermine la participation, et enfin, le chien le plus jeune a la préférence.

Grand Prix

- Les règles de la qualification pour le Grand Prix correspondent à celles du Championnat du Monde, mais la participation au Championnat Suisse est remplacée par une participation au Grand Prix. (Le chien peut également ici avoir travaillé au Grand Prix dans une catégorie inférieure). La période de qualification est la même que celle pour le Championnat du Monde.

**Commission Technique pour des Chiens d'Utilité
et de Sport de la SCS**

Mike Greub

Martina Preiser

Règles générales applicables au mode de qualification Mondioring au Championnat Suisse, Championnat du Monde et au Grand Prix

- Conducteur et chien ne peuvent se qualifier qu'en équipe pour le Championnat Suisse, le Championnat du Monde et le Grand Prix.
- Les personnes résidant en Suisse et appartenant à une section de la SCS sont autorisées à se présenter. La base de participation au Championnat du Monde de la FCI est le règlement actuel de la FCI.
- Pour le Championnat du Monde le chien doit disposer d'un carnet de travail rouge suisse et correspondre à la réglementation du Programme des Concours de Mondioring de la FCI.
- Le concours de qualification pour le Championnat Suisse ne doit pas être annoncé après la fin du délai d'inscription du Championnat Suisse. Toutefois, si plus de 25 chiens sont annoncés, la période de référence sera à nouveau prise en compte.
- Les membres de l'équipe nationale de l'année passée, remplaçants inclus, sont directement qualifiés pour la Championnat Suisse.
- Il est possible de se qualifier avec un chien pour le Championnat du Monde et un autre chien pour le Grand Prix. Pour une sélection au deux concours (CM et GP), il appartient au conducteur de s'arranger pour les horaires de passage sur le terrain. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable pour la coordination des passages.
- En Suisse et à l'étranger, les résultats obtenus avec le jugement d'un seul juge peuvent être pris en compte. Les résultats pris en compte doivent provenir d'au moins 2 juges différents.
- Les résultats pris en compte doivent provenir d'au moins 2 hommes assistants différents.
- Les concours organisés par le même organisateur doivent être espacés d'au moins 4 mois pour que les deux résultats puissent être pris en compte.
- Des concours organisés sur le même site doivent être espacés d'au moins 4 mois pour que les deux résultats puissent être pris en compte.
- Le Championnat Suisse prescrit doit être celui de la CTUS ou celui organisé en commun avec le CSCBB.
- Les concours devant être considérés comme des résultats de qualification doivent être soumis par écrit à la CTUS 4 mois à l'avance et publiés par cette dernière.
- Les résultats obtenus à l'étranger doivent être annoncés au contrôleur de la CTUS avec les documents appropriés, tels que copie du carnet de travail, liste des concurrents et liste des résultats.
- Le nombre de participants à l'équipe pour le Championnat du Monde et le Grand Prix est défini en premier lieu le règlement du Championnat du Monde / Grand Prix et en second lieu par la CTUS.

**Commission Technique pour des Chiens d'Utilité
et de Sport de la SCS**

Mike Greub

Martina Preiser

7 octobre 2019